

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°45/2026

Séance Ordinaire du 1er octobre 2026

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

Présents : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeannine, PLA Michel, BRUNET François, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, GRAELL Alain, MAHIEU Pierre, MAS Nicolas, NEVEU Peggy, ROTA Brigitte

Absents excusés : BUGSEL Alice, BIELLE Chantal, DURAND Christophe, FABREGA Catherine, MEY Marie, SCHMITT Henri

Procuration : BUGSEL Alice à MAHIEU Pierre, DURAND Christophe à DARIO Alain, SCHMITT Henri à POMPA Jean-Antoine

Date de la convocation :
25 septembre 2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AUPRES DE LA REGION OCCITANIE : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

Classement issu de la nomenclature
« ACTES »
7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de construction de la crèche.

Le coût des travaux (honoraires compris) est estimé à 652 902.65 euros HT.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du plan de financement prévisionnel de l'opération, comprenant les aides publiques (CAF, Département, Région, DETR) et l'autofinancement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION			
<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>MONTANT HT</u>
Travaux	581 224.16 €	Aides Publiques :	
Honoraires de Maitrise d'œuvre	70 828.49 €	CAF	225 000.00 €
Taux de rémunération	11.5 %	Département	127 000.00 €
Etudes	850.00 €	DETR	127 000.00 €
		Région	43 000.00 €
		Autofinancement :	130 902.65 €
TOTAL HT	652 902.65 €	TOTAL HT	652 902.65 €

Il propose à l'Assemblée de présenter un dossier d'aide financière à l'investissement dans le cadre du dispositif en faveur de l'accueil de la petite enfance pour l'année 2026 auprès de la Région Occitanie.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le projet de construction d'une crèche à hauteur de 652 902.65 € et la demande de subvention dans le cadre du dispositif en faveur de l'accueil de la petite enfance pour l'année 2026 auprès de la Région Occitanie pour sa construction ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO



Délibération mise en ligne sur le site internet de la commune <https://maire-peyrestortes.fr> le

La convocation du Conseil Municipal a été affichée et la liste des délibérations de la séance a été publiée. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.